



La crise sanitaire actuelle a contraint les associations tougétoises à suspendre leurs activités et manifestations à partir du 17 mars 2020.

Beaucoup de manifestations ont du être annulées.



### Jeunesse sportive Tougétoise

Malgré la crise sanitaire et les protocoles requis, nos équipes de football ont repris les entraînements à compter de fin juillet. Grâce à la mobilisation du Président Pascal Lacoste et des dirigeants, le recrutement a été riche en nombre de joueurs et en qualité.

C'est donc avec un effectif élargi et de qualité que nos deux équipes ont également repris leur championnat respectif.

L'équipe une, engagée dans la poule D de Régionale 3 fait un excellent début de saison avec deux victoires, un match nul pour une seule défaite en produisant un football de qualité qui ravit joueurs, dirigeants et supporters.

Pour l'équipe deux, la situation est un peu plus compliquée. Nouvellement promue au deuxième niveau départemental, l'équipe a pour l'instant du mal à rivaliser avec ses adversaires avec trois défaites pour autant de matchs. Gageons qu'avec le retour de quelques joueurs blessés en ce début de saison, cette équipe retrouvera des couleurs.

Le club est également engagé au sein de l'entente AGS pour les équipes de jeunes. A ce titre nous accueillons une équipe U15 sur notre terrain. Le club tente également de structurer une équipe pour les tout petits.

Au-delà de l'aspect sportif, joueurs et dirigeants ont mis à profit la période estivale pour améliorer encore les infrastructures. Ainsi une centaine de mètres de la main courante a été remplacée et le club house est en cours de finition. Un grand merci à tous.

Venez nombreux encourager nos équipes qui se produisent le samedi pour l'équipe deux et le dimanche pour l'équipe une.



### Ganapataye

Les cours de Yoga ont pu reprendre en septembre, en intérieur à la Ferme de la Culture en respectant la distanciation sociale et les règles sanitaires. Florence vous accueille pour des séances d'1h30 environ :

- ◊ Le mercredi à 10h et 18h15
- ◊ Le jeudi à 19h45
- ◊ Le vendredi à 10h

N'hésitez pas à vous renseigner sur place.



### Libre de lire

La bibliothèque est ouverte le samedi matin **uniquement sur Rendez vous** entre 10h et 12h, par mail

tougetbibliotheque@orange.fr ou par téléphone 05.42.54.33.75 ou 06.68.05.78.12 (Anne-Marie Carlier).

Sur place, le masque est obligatoire, du gel hydro alcoolique est à votre disposition pour pouvoir choisir des livres. Les livres rendus doivent être laissés sur le palier.



### La Saint-Hubert Tougétoise

Courant Novembre, une intervention sur les pigeons sera faite réglementairement par les chasseurs.



### La pétanque Tougétoise

Compte tenu du contexte, les concours amicaux de l'été n'ont pas pu avoir lieu, mais les licenciés ont pu s'entraîner sur le terrain les dimanches matin en attendant de pouvoir recommencer les compétitions.



### ETAT CIVIL



#### Bienvenue :

- ◊ Mila FRANC-COUSTEAUX le 24 juin
- ◊ Albane FOUBERT le 21 juillet
- ◊ Ilan FERNANDEZ le 8 août
- ◊ Mahery SACAU RAVELO le 9 septembre



#### Au revoir à Jean-Luc LESCURE le 9 août



BULLETIN

# TOUGET

MUNICIPAL

N° 59  
Septembre  
2020



### VIE TOUGETOISE

C'est la rentrée !

Le 1er septembre c'était la rentrée des classes, Cette année, l'école accueille 36 élèves avec 11 élèves en Petite Section, 8 en Moyenne Section, 7 en Grande Section et 10 en Cours Préparatoire.

Sandrine Mazzamurro reste l'enseignante des PS/MS; Cyria Chomette a quant à elle, pris en charge la classe des GS et CP, ainsi que la Direction, pendant le congé maternité de Sandra Miquel.

Une ATSEM est présente dans chaque classe, respectivement : Myriam Salvaire et Sylvie Roux.

La grande nouveauté pour l'école est le branchement à la fibre de l'ensemble du matériel informatique, qui facilite grandement le travail administratif de l'école et de l'ALAE.

Les mesures sanitaires sont respectées : les toilettes extérieures restent fermées. L'entrée et la sortie des élèves sont séparées, et des marquages au sol permettent de respecter la distanciation sociale pour les parents.

Le masque est obligatoire dans le périmètre de l'école. Conformément aux directives, les jeux extérieurs ont pu être remis en service.

Les vacances d'automne arrivant déjà, nous souhaitons de bonnes vacances à tout le monde.



### CONSEIL MUNICIPAL

#### Les indemnités

Pour faire preuve de transparence, le Conseil Municipal souhaite diffuser les indemnités que perçoivent les élus.

Par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020, ont été votées à l'unanimité les indemnités suivantes (reconduites du précédent mandat) :

- Les 4 adjoints, perçoivent chacun, sans différence de rang, 111,03 € net mensuel soit 3,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (Ils pourraient prétendre à 360 € net mensuel, soit 10,7 %).

- Le Maire perçoit 409,08 € net mensuel, soit 13,2 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (Il pourrait prétendre à 1248,93 € net mensuel, soit 40,3%).

### La photo à la Une



L'école de Touget

### Sommaire

C'est la rentrée !	1
Les indemnités des élus	1
Les travaux de la Mairie	2
La fibre	2
Le transport à la demande	2
La commission Animaux	3
Vie associative	4
Etat Civil	4

### Heures d'ouverture Mairie

Le Lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le Mercredi de 9h à 12h

Le Jeudi de 9h à 12h

Permanence du Maire et de l'équipe Municipale le premier samedi de chaque mois de 10h à 12h

### Contacts

☎ 05.62.06.80.33

🌐 www.mairie-touget.fr

@ mairie@mairie-touget.fr

✉ 17 Rue Maubec 32430 TOUGET



### Extension et mise en accessibilité de la Mairie

Comme évoqué dans le précédent bulletin, l'opération d'extension et mise en accessibilité de la Mairie est lancée. Le projet consiste en un réaménagement de l'actuelle Mairie et l'extension de celle-ci dans l'ancien garage Mésuil. L'objectif étant que l'ensemble des salles ayant vocation à recevoir du public (secrétariat, salle du conseil municipal, salle des mariages, sanitaires) soient au rez-de-chaussée et ainsi répondent aux normes d'accessibilité requises pour ce type d'établissement public.

Une consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre a été lancée courant juin. Le cabinet d'architecte Charles Edouard BERTRAND installé à Escorneboeuf a été retenu pour procéder aux études nécessaires à la réalisation du projet.

Une première esquisse a été présentée au Conseil Municipal lors de la séance du 05 octobre dernier. L'Avant Projet Sommaire devrait être validé dans les prochains jours.

L'objectif fixé à la maîtrise d'œuvre est une réalisation dans le courant du deuxième semestre 2021.



Malgré l'arrêt des travaux pendant le confinement et la reprise perturbée dans la période qui a suivi, le déploiement de la fibre optique se poursuit.

A ce jour, 228 lignes sur 292 (soit 78%) sont éligibles à la fibre pour plus de 90 abonnements souscrits. Il reste à équiper les routes de Cologne, Sirac et Saint-Orens. Les personnes intéressées peuvent consulter la carte interactive pour connaître la situation de leur maison en allant sur le site [www.gersnumerique.fr](http://www.gersnumerique.fr).

En cas de difficultés particulières, vous pouvez également joindre Gers numérique au 05.31.00.46.90



Le service de transport à la demande (TAD) permet de rejoindre les marchés du secteur, mais aussi et depuis peu, les points d'arrêts des lignes d'autocars (ligne LIO), les gares vers les correspondances TGV, au départ de votre domicile.

Le TAD intervient également dans le cadre du transport des personnes à mobilité réduite où en situation de handicap.

Un prix par trajet minime 2 € et gratuit pour les moins de 4 ans.

Ce service proposé par la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, est géré par le CIAS en convention avec la région Occitanie.

Pour tous renseignements : CCBL : 05 62 06 98 57 et [cias@ccbl32.fr](mailto:cias@ccbl32.fr) T. Chabanon : 05 62 64 39 81

**VOTRE TRAJET EN 3 ÉTAPES**

**1. Téléphonez**  
Vous habitez le secteur de Cologne et Mauvezin  
**Transports Chabanon** : 05 62 64 39 81  
Vous habitez le secteur de Saint-Clar  
**Transports Teyssie** : 05 62 06 28 76

**2. Réservez**  
Pour réserver votre trajet, appelez au plus tard la veille de votre déplacement avant 12 heures.

**3. Bougez**  
Le service de transport vous prendra en charge et vous ramènera à domicile. Accessibilité aux personnes à mobilité réduite.  
En cas d'annulation de réservation, prévenir la veille avant 16 heures et le vendredi pour le lundi.

Le transport est gratuit pour les moins de 4 ans  
**2€ Par Trajet\***  
\*2 € aller, 2 € retour

Port du masque obligatoire pendant tout le trajet

Ce service vous est proposé par la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, il est géré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale en convention avec La Région Occitanie.

Centre Intercommunal d'Action Sociale  
**BASTIDES de LOMAGNE**

La Région Occitanie  
Pyrénées-Midi-Pyrénées

Communes de départ	Communes d'arrivée	Jours de fonctionnement (hors jours fériés)	Horaires d'arrivée	Horaires de retour	
<b>Secteur de Cologne</b>					
<b>Vous habitez à :</b> Ardizas, Catonvielle, Cologne, Encausse, Monbrun, Roqueloure Saint-Aubin, Sainte-Anne, Saint-Cricq, Saint-Georges, Saint-Germier, Sirac, Thoux et Touget		Cologne, pour assurer la correspondance avec la ligne LIO Mauvezin/Isle-Jourdain	Du lundi au vendredi	06h45 et 12h40	13h45 et 18h45
	Vers le marché de Cologne	Judi	10h00	11h50	
	Vers le marché de Mauvezin	Lundi	09h45	11h45	

Communauté de Communes Bastides de Lomagne



### Gestion des chats errants

La population de chats errants devient trop importante à l'intérieur de notre village pour garder une qualité de vie saine tant pour les animaux que pour les habitants.

En effet, cette surpopulation crée une problématique particulière :

- Nuisances sonores (période des « amours ») et olfactives (Urine, déjections)
- Problème sanitaire : transmission de maladies virales incurables, entre eux, et aux chats domestiques (sida du chat, leucose...)
- Chapardage, intrusion dans les propriétés privées
- Hyper-prédation : les chats errants sont de redoutables prédateurs d'espèces locales
- Population à croissance exponentielle : femelle pubère à 7/10 mois portant de 10 à 15 chatons par an
- Aucun prédateur

C'est pourquoi les membres du Conseil Municipal ont rencontré différents organismes à la recherche de réponses afin de limiter cette population de chats errants.

De ces entretiens, ressort l'idée d'une campagne de capture intensive pour une mise à l'adoption pour les chats les plus dociles par un organisme habilité ou une identification et une stérilisation avec réintégration sur leur territoire d'origine.

Des études montrent que ces campagnes stabilisent automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc.

De plus, elles enrayerent le problème des odeurs d'urine et de miaulements des femelles en période de fécondité.

Après une enquête menée auprès des habitants qui aidera au recensement des chats, la municipalité commencera des actions de gestion des chats errants.

Une de ces actions sera d'aménager un point de nourrissage unique à un endroit autorisé vers lequel les chats errants se dirigeront pour se nourrir.

En effet, « Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons » (article 120 du Règlement Sanitaire Départemental).

### Déjections canines



Les déjections des chiens à l'intérieur du village posent de véritables problèmes :

- Dégradations du cadre de vie
- Souillures des espaces publics
- Prolifération des microbes
- Risques de chute
- Coût du nettoyage des zones souillées

Face à ces problématiques d'hygiène, de santé, d'environnement et de bien-être sensoriel, les résidus de crottes de chiens sont interdits sur les voies publiques, les espaces publics et les espaces de jeux publics pour enfants. Et tout cela par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 3<sup>ème</sup> classe : amende forfaitaire de 68€ (Code Pénal Article R633-6).